

20	29/05/2017	BE 0859.984.479	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17140.00001	A 1.1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: *Crucke, avocat*

Forme juridique: *Société privée à responsabilité limitée*

Adresse: *Rue Leon Desmottes* N°: *12* Boîte:

Code postal: *7911* Commune: *Frasnes-lez-Buissenal*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de *Mons-Charleroi, division Tournai*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise *BE 0859.984.479*

DATE *16 / 10 / 2014* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS *COMPTES ANNUELS EN EUROS*
 approuvés par l'assemblée générale du *03 / 02 / 2017*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 10 / 2015* au *30 / 09 / 2016*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2014* au *30 / 09 / 2015*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement

16

Nombre total de pages déposées: Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.1. 6.2. 6.5. 6.6. 6.7. 6.9. 7.2. 8. 9. 10. 11. 12*

Jean-Luc CRUCKE
Gérant

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.
² Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

*Jean-Luc CRUCKE
(Avocat)
Place Verte 8, 7910 Anvaing, Belgique*

*Gérant
13/08/2003 -*

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	498.671	521.690
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	198.671	221.690
Terrains et constructions		22	198.251	221.632
Installations, machines et outillage		23
Mobilier et matériel roulant		24	420	58
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.1.3	28	300.000	300.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	31.046	48.000
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	5.146	26.260
Créances commerciales		40	4.500	25.521
Autres créances		41	646	739
Placements de trésorerie		50/53
Valeurs disponibles		54/58	25.240	21.112
Comptes de régularisation		490/1	660	628
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	529.717	569.690

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	427.719	477.155
Dettes à plus d'un an	6.3	17	213.758	252.691
Dettes financières		170/4	213.758	252.691
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	213.758	252.691
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	213.961	224.464
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	44.933	37.161
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	1.650	1.494
Fournisseurs		440/4	1.650	1.494
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.028	11.126
Impôts		450/3	10.028	11.126
Rémunérations et charges sociales		454/9
Autres dettes		47/48	157.350	174.683
Comptes de régularisation		492/3
TOTAL DU PASSIF		10/49	529.717	569.690

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	62.364	138.210
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A
Chiffre d'affaires*		70
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	23.648	61.881
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	17.500
Autres charges d'exploitation		640/8	2.104	3.959
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes		66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	36.612	54.870
Produits financiers	6.4	75/76B	49	124
Produits financiers récurrents		75	49	124
Dont: subsides en capital et en intérêts		753
Produits financiers non récurrents		76B
Charges financières	6.4	65/66B	17.985	29.966
Charges financières récurrentes		65	17.985	29.966
Charges financières non récurrentes		66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	18.676	25.028
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	9.213	10.311
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	9.463	14.717
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	6.000
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	15.463	14.717

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	38.834	23.371
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	15.463	14.717
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	23.371	8.654
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
Affectations aux capitaux propres	691/2
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	(14)	38.834	23.371
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Employés	696
Autres allocataires	697

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	783.219
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	629	
Cessions et désaffectations	8179	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	783.848	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	
Acquises de tiers	8229	
Annulées	8239	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	561.529
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	23.648	
Repris	8289	
Acquis de tiers	8299	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	585.177	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	198.671	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	300.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385	
Autres mutations(+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	300.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	300.000	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	44.933
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	114.696
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	99.062
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Produits financiers non récurrents	(76B)
Charges non récurrentes	66
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)
Charges financières non récurrentes	(66B)
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503	10.162

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : /

Ces dérogations se justifient comme suit : /

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : /

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne : /, et influence positivement/négativement le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de /.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : / /

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : /

Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants/Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants : /

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : /

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : /

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : /

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit: /

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend des frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit: /

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit: /

Amortissements actés pendant l'exercice:

	Leasing	Méthode	Base	Taux en %			
				Principal		Frais accessoires	
			Min.	Max.	Min.	Max.	
1. Frais d'établissement							
2. Immobilisations incorporelles							
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*							
Immeuble	L		NR	3,00	3,00	100,00	100,00
Aménagements	L		NR	10,00	20,00	100,00	100,00
4. Installations, machines et outillage*							
5. Matériel roulant*							
6. Matériel de bureau et mobilier*							
Mobilier	L		NR	20,00	20,00		
Matériel bureau	L		NR	20,00	33,33		
Matériel informatique	L		NR	33,33	33,33		
7. Autres immobilisations corporelles							
L (linéaire)							
D (dégressive)							
A (autres)							
NR (non réévaluée)							
R (réévaluée)							

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR

*Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières:

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit: /

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements
2. En cours de fabrication - produits finis
3. Marchandises
4. Immeubles destinés à la vente

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications inclut/n'inclut pas les frais
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an inclut/n'inclut pas des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ / % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient/au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux .

Dettes :

Le passif comporte des/ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes font/ne font pas l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en / sur les bases suivantes: /

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : /

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: /.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>Crucke-Desbonnet</i> <i>BE 0463.369.295</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Rue Léon Desmottes 12</i> <i>7910 Anvaing</i> <i>Belgique</i>	<i>Participations</i> <i>(300/750ème)</i>	300	40,0	0,0	31/12/2015	EUR	41.603	13.052